

DISCOURS DE CLOTURE DE L'ATELIER D'INFORMATION ET DE
SENSIBILISATION DES PARLEMENTAIRES POUR PROMOUVOIR LA
RATIFICATION ET L'ENTREE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE DE NAGOYA
SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION
DES RESSOURCES GENETIQUES (APA)

Cotonou, (INFOSEC) le jeudi 26 juillet 2012

Nous voici au terme des travaux de l'atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires pour promouvoir la ratification de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques . Deux jours durant, nous avons été suffisamment entretenus des avantages que les pays peuvent, notamment nos pays à ressources limités, peuvent tirer de cet important instrument juridique international. Nous avons reçu assez d'informations de nos experts sur les objectifs du protocole, son contenu, les principes applicables, les mécanismes juridictionnels et institutionnels prévus pour sa meilleure application.

Nous avons même eu à élaborer une feuille de route comportant des actions clés que nous devons entreprendre dans un futur proche en vue de la ratification du protocole.

Permettez-moi de rappeler ici quelques-unes de ces actions suivies de recommandations.

Nous avons retenu entre autres de :

- informer, sensibiliser les acteurs concernés à savoir (Gouvernement notamment les ministères sectoriels, les parlements, les communautés scientifiques, les communautés locales... etc.
- préparer un mémo sur la convention sur la diversité biologiques et sur le protocole de Nagoya ;
- accélérer la saisine de l'Assemblée Nationale ;
- faire un plaidoyer auprès des parlementaires ;
- assurer le suivi de l'après atelier ;
- assurer l'exécution de la ratification du protocole ;
- inviter le secrétariat de CDB à appuyer les points focaux nationaux ;
- bien préparer les ministres en charge en charge de l'environnement en vue des dispositions à prendre pour la ratification du protocole. il s'agira surtout de mettre l'accent sur les enjeux que représente le protocole pour les pays.

Nous avons retenu également que la plupart ces actions doivent être exécutées au plus tard au plus tard fin juin 2013.

Au terme de nos travaux, je peux à juste titre affirmer que les objectifs assignés au présent séminaire ont été largement atteints. Nous avons unanimement reconnu le mérite du présent atelier qui nous a permis de prendre conscience de l'intérêt que représente le protocole de Nagoya pour nos pays en développement.

Je voudrais donc remercier et féliciter les participants notamment les parlementaires et les points focaux venus du Togo, du Niger, du

Burkina Faso, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la Guinée pour avoir pris part à cet atelier.

Mes remerciements vont ensuite aux organisateurs notamment :

- le modérateur qui a animé avec compétence et efficacité cet atelier ;
- le Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique,
- l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière d'APA pour l'Afrique ;
- la Coopération technique allemande (GIZ) ;
- l'ONG CeSaRen ;
- le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Bref tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre pour la réussite de l'atelier.

Je voudrais féliciter particulièrement les experts et les points focaux pour les informations pertinentes et dignes d'intérêt qu'ils nous ont servies durant le déroulement des travaux.

Je suis rassuré que nous disposons, dès à présent, d'assez d'outils et mieux aguerris pour autoriser nos gouvernements respectifs à ratification ce protocole.

A vous tous, je dis un grand merci.

Tout en vous souhaitant un bon retour dans vos familles et pays respectifs, je déclare clos ce jour, jeudi 26 juillet 2012, les travaux de l'atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires pour promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques.

Je vous remercie.